



**Combien de personnes accueillies
dans les établissements et structures de l'ADAPEI-AM ?**

Territoire Riviera Nice Menton

Structures	Personnes Accueillies
FH Menton	19/39
FDV La Madeleine	18/18
FH La Madeleine	12/42
FH Torrini	16/22
FE Nice	24/31
SAVS Nice	14/15
FE Menton	10/10
SAVS Menton	15/15 + 2 stagiaires
MAS des Fontaines	54/55
MAS de Canta Galet	45/48

Territoire Ouest Azur

Structures	Personnes Accueillies
FH La Siagne	17/38
FH Epanouir	14/32
FE TOA	51/56
SAVS TOA	33/35
FDV Darty	19/23
FH Darty	11/13
FDV Le Roc	21/27
FH Le Roc	18/25
FDV Les Palmiers	19/19
FAM Les Palmiers	19/24
FAM Les Loubonnières	4/4
FV Malbosc	79/91
SESSAD	28/28
SESSAD socio pro	12/12

Chiffres au 27 mars 2020



**Info Santé : 0 cas confirmé
au COVID-19 (salariés ou résidents)**

Les news du réseau

Adoption d'un projet de loi relatif à l'urgence sanitaire

Le 22 mars, le Parlement a adapté le projet de loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19. Deux ordonnances sont essentielles à l'organisation de la protection des personnes en situation de handicap dans leurs droits, et leur accompagnement.

- L'ordonnance relative à **la prolongation des droits sociaux permet de proroger automatiquement de 6 mois**, sans nouvelle décision de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), **tous les droits et prestations du champ du handicap** : allocation aux adultes handicapés (AAH), allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH), prestation de compensation du handicap (PCH), carte mobilité inclusion (CMI), et tous les autres droits et orientations faisant l'objet de notifications par la MDPH. Aussi, toutes les personnes ayant des droits ou des prestations arrivant à expiration entre le 12 mars et le 31 juillet, ou arrivés à expiration avant le 12 mars mais n'ayant pas été renouvelés verront ces derniers automatiquement prolongés pour 6 mois sans aucune démarche à accomplir.

Les prestations continueront ainsi à être versées automatiquement, sans interruption pendant la période de crise sanitaire. Pour les prestations soumises à déclaration trimestrielle de ressources, et afin de permettre la continuité de la prise en compte des changements de situations, chaque personne pourra continuer à les adresser par tout moyen, en privilégiant si possible les téléservices (caf.fr et msa.fr notamment), et elles seront prises en compte dans le montant à verser. En cas d'impossibilité de transmettre ces informations dans les délais, les bénéficiaires ne seront pas pénalisés.

- La seconde ordonnance assouplit **les conditions d'organisation et de fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS)** et les conditions d'accompagnement des publics, afin d'élargir leur périmètre et la nature de leurs interventions. Il s'agit notamment de permettre aux établissements médico-sociaux d'adapter leurs prises en charge pour accompagner au mieux et soutenir les familles et les personnes confinées au domicile, en recourant le cas échéant au service de professionnels libéraux ou de services médico-sociaux.

Pour faciliter et accélérer ces adaptations urgentes des accompagnements, la notification de la MDPH ne sera pas nécessaire et l'accueil temporaire des personnes en situation de handicap ne sera plus limité dans le temps.

Par ailleurs, l'article 5 bis de la loi précise que l'état d'urgence sanitaire est déclaré pour une durée de deux mois à compter de l'entrée en vigueur de la loi.



Parents d'enfants en situation de handicap : Des indemnités journalières sans limite d'âge pendant l'épidémie

Tout parent contraint de s'arrêter de travailler pour s'occuper de son enfant en situation de handicap durant l'épidémie COVID-19 percevra des indemnités journalières quel que soit l'âge de celui-ci. Et ce, pour le temps que durera la fermeture. La limite, initialement fixée à 18 ans en cas de handicap contre 16 ans dans le droit commun, est donc supprimée. Cela vaut donc pour le jeune homme de 23 ans maintenu en IME au titre de l'amendement Creton et aujourd'hui vidé de tous ses résidents, ou l'adulte de 35 ans dont l'Esat a fermé.

Et si la structure d'accueil n'a pas fermé ? Les parents qui ont fait le choix de récupérer leur proche sous peine de ne pas le voir pendant plusieurs semaines, bénéficieront-ils de ce dispositif d'indemnisation s'ils ont dû s'arrêter de travailler ? Nous attendons confirmation ou infirmation du secrétariat d'État.



Mise en place de drive-tests à Nice

Suite à la décision de l'Agence Régionale de Santé d'agréer et d'autoriser plusieurs laboratoires d'analyses médicales à faire des tests dans les Alpes-Maritimes, afin de désengorger le CHU de Nice, la Ville de Nice a décidé d'organiser des drive-tests. Ils sont opérationnels depuis jeudi 26 mars.

Sur cinq laboratoires d'analyses médicales niçois, deux réalisent du drive-test. Ils sont situés rue Barla et boulevard Dubouchage.

Pour accéder à ces tests, il faut obligatoirement avoir une prescription médicale, être un personnel soignant avec symptômes évocateurs du Covid 19 ou être un personnel avec symptôme travaillant avec des personnes fragiles ou être une personne fragile à risque ou une femme enceinte présentant les symptômes. Les patients ne doivent en aucun cas se rendre directement dans les laboratoires de biologie. Le dépistage est prescrit par un médecin : la prescription est ensuite adressée par le médecin directement au laboratoire par mail ou fax.



Une plateforme d'écoute et d'échange disponible sur l'application WhatsApp



L'association « Regardons Ensemble » a créé une plateforme d'écoute et d'échange via WhatsApp, à destination des parents d'enfants en situation de handicap.

Si vous souhaitez intégrer ce groupe, vous pouvez envoyer un sms en mentionnant vos nom et numéro de téléphone au **06 95 22 68 41**.



Un dispositif de téléconsultation médicale

Un dispositif de téléconsultation à Nice et dans les villes de la Métropole Nice Côte d'Azur est opérationnel depuis vendredi 27 mars.

Le fonctionnement :

En priorité, le patient cherche à joindre directement son médecin traitant. Mais s'il n'y parvient pas, cette plateforme de téléconsultation est ouverte **de 8 heures à 22 heures** au numéro **04 97 13 40 80**, ou par mail à l'adresse **niceteleconsultation@nicedadazur.org**.

Le patient doit donner précisément son nom, prénom, adresse, courriel, numéro de téléphone et le motif de son appel. Il doit ensuite télécharger une application de visioconférence type Duo/WhatsApp/ Facetime et photographier son attestation de sécurité sociale. Un médecin rappelle ensuite le patient en téléconsultation et envoie les ordonnances par courriel.

Les médecins sont installés dans la mairie de Nice afin d'effectuer leurs téléconsultations. Celles-ci sont prises en charge selon les modalités de remboursement de la Sécurité Sociale et respectent les règles de confidentialité et le secret médical.



Fonds d'urgence Covid-19 / Handicap : Tous unis et solidaires



Le Mouvement Unapei unit ses forces pour faire face à la situation dramatique subie par les personnes en situation de handicap, les familles et les professionnels du secteur médico-social.

Plateforme de dons accessible à cette adresse :

https://unapei.iraiser.eu/urgence_covid/~mon-don

L'argent collecté servira à :

- Fournir du matériel de protection adapté aux professionnels du médico-social ;
- Aider les personnes en situation de handicap et les familles qui vivent des situations dramatiques, en renforçant les dispositifs de soutien et en déployant des solutions afin que les personnes en établissement puissent communiquer avec leurs familles et leurs proches.
- Soutenir les travailleurs sociaux, soignants et bénévoles mobilisés, en mettant en place une cellule psychologique pour accompagner les professionnels à l'issue de cette crise sanitaire.

Confinement : On garde le lien !

De nombreuses associations proposent, sur les réseaux sociaux, des activités adaptées aux personnes en situation de handicap. Retrouvez, ci-dessous, un petit aperçu de ces activités disponibles sur la toile.

Culture :

- Le Furet du Nord propose plus de 5000 ebooks gratuits : <https://www.furet.com/ebooks-gratuits>.
- Lectures gratuites, pour les grands et les petits : <http://www.litt-oraales.fr/biblio-fil>

Pour les amateurs de musique :

- Gaëtan Ziga M'Barga, moniteur éducateur à l'IME Jean-Paul d'Evry, donne rendez-vous tous les mardis et vendredis à partir de 11h sur la page Facebook du Gapas, pour un moment musical interactif : <https://www.facebook.com/GAPASactu/>
- L'Opéra de Paris propose des spectacles gratuits en ligne : <https://www.sortiraparis.com/scenes/concert-musique/articles/211782-l-opera-de-paris-met-en-ligne-gratuitement-ses-spectacles-pendant-le-confinement>



Fan d'arts plastiques ou de théâtre :

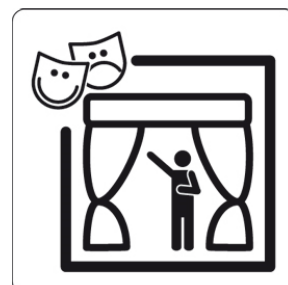
- La Compagnie de l'Oiseau-Mouche de Roubaix a réalisé une fiche de jeux de théâtre faciles et très accessibles :
<https://drive.google.com/file/d/13cJPVD8fqavfSEBJU3poyUHRfx8pNvf1/view?usp=sharing>
- Certains grands musées nationaux proposent des visites d'une partie de leurs œuvres :
https://www.ouest-france.fr/culture/musees/14-musees-de-paris-donnent-un-acces-numerique-gratuit-150-000-oeuvres-6682510?fbclid=IwAR1Ksf4Oi_td7YT_SlYd8mdbjxcpA3mXz7foqGUOGnr2OKCy-xq4hOIFwkM

Des cours pour ne pas perdre le rythme :

- Le site maxicours rend tous ses cours accessible gratuitement :
<https://www.maxicours.com>
- Un compte Facebook qui propose des activités pour les jeunes autistes :
<https://www.facebook.com/groups/131460690804265/>

Le coin des activités ludiques :

- Un article proposant de nombreuses activités pour la jeunesse, adaptées aux enfants autistes : <https://www.autismeinfoservice.fr/actualites/occuper-confinement>
- Le site pandacraft propose tous les jours une activité à faire avec les enfants :
<https://blog.pandacraft.com/2020/03/unjouruneidee/>
- Un autre site propose des activités éducatives sous forme de chasses aux trésors :
<https://petiteschassesautresor.com/remy-et-coline/>





La vie dans les établissements

Dans les foyers de Menton et Nice

Les activités s'organisent dans les foyers. A Menton, la mise en place d'un bar quotidien avec snacking piloté par un résident permet de partager des moments chaleureux. En extérieur, des semis ont été plantés, des sessions de yoga et des concours de pétanque sont organisés. Sur le site de la Madeleine à Nice : jardinage, zumba, activités sportives, relaxation et groupe de parole animé par un psychologue.



Darty, dans le moove !

Et voilà... le TOART se met au gout du jour, l'important c'est savoir être dans le « moove... ». Au programme : atelier de couture pour confectionner des masques lavables à double protection.

Le tri des boutons donne des idées pour l'Arbre de Vie...

Aux Palmiers, on n'oublie pas l'apéro...

On s'occupe en profitant de notre jardin. La semaine dernière, c'était la fête du printemps, il faisait beau et chaud. Cette semaine, avec le froid, on reste à l'intérieur avec l'organisation d'un loto et Daniel qui prépare son apéro maison !

Et toujours de l'entraide entre salariés

Sur le Territoire Riviera Nice Menton, 4 salariés des ESAT sont venus renforcer les équipes des foyers. Un grand merci à tous ces salariés volontaires.

Siège social
Nice La Plaine 1, Bât. B2
Avenue Emmanuel Pontremoli
06204 NICE cedex 3
Tél. : 04 93 72 76 70
www.adapeiam.fr



Se laver
très régulièrement
les mains



Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter



Saluer sans se serrer
la main, éviter
les embrassades